

COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **BX1**
Forme juridique : Association sans but lucratif
Adresse : Rue Gabrielle Petit N° : 32-34 Boîte :
Code postal : 1080 Commune : Molenbeek-Saint-Jean
Pays : Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone
Adresse Internet : bx1.be
Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0429.488.680

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

04-06-2021

COMPTES ANNUELS en

EURO

approuvés par l'assemblée générale du

23-05-2025

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2024

au

31-12-2024

Exercice précédent du

01-01-2023

au

31-12-2023

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-ASBL 6.2.1, C-ASBL 6.2.3, C-ASBL 6.2.4, C-ASBL 6.3.4, C-ASBL 6.4.1, C-ASBL 6.4.2, C-ASBL 6.5.1, C-ASBL 6.5.2, C-ASBL 6.5.3, C-ASBL 6.13, C-ASBL 6.14, C-ASBL 6.16

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

Docketh-Yemalayen Alchivie Avenue de l'aulne 91 A 6 1180 Uccle BELGIQUE Début de mandat : 2021-03-24			Fin de mandat : 2025-05-23	Administrateur
DIERICK Aurore Rue du Chêne 14-16 1000 Bruxelles BELGIQUE Début de mandat : 2021-03-24			Fin de mandat : 2025-05-23	Vice-président du Conseil d'Administration
BORDONARO Giovanni Blv Lemonnier 171 1000 Bruxelles BELGIQUE Début de mandat : 2021-03-24			Fin de mandat : 2025-05-23	Administrateur
LECONTE Jean-François Quai de Willebroeck 3-7 1000 Bruxelles BELGIQUE Début de mandat : 2021-03-24			Fin de mandat : 2025-05-23	Vice-président du Conseil d'Administration
HIDALGO Laura Rue du Lombard 35 1000 Bruxelles BELGIQUE Début de mandat : 2022-04-26			Fin de mandat : 2025-05-23	Trésorier
MAYNE Marc Boulevard de la Cambre 62 1000 Bruxelles BELGIQUE Début de mandat : 2021-03-24			Fin de mandat : 2025-05-23	Administrateur
LABAKI Maroun bd Pacheko 13 1000 Bruxelles BELGIQUE Début de mandat : 2021-03-24			Fin de mandat : 2025-05-23	Président du Conseil d'Administration
BARBE Martine Avenue de l'Hippodrome 68 1050 Ixelles BELGIQUE Début de mandat : 2021-03-24			Fin de mandat : 2025-05-23	Vice-président du Conseil d'Administration
CARLETTA Michaël Chaussée de Charleroi 127 1060 Saint-Gilles BELGIQUE Début de mandat : 2023-12-20			Fin de mandat : 2025-05-23	Administrateur

PATELLI Nico

Rue du Commerce 123 1000 Bruxelles BELGIQUE Début de mandat : 2023-09-27	Fin de mandat : 2025-05-23	Administrateur
---	----------------------------	----------------

VERBEEREN Pierre

Rue du Botannique 75 1210 Saint-Josse-ten-Noode BELGIQUE Début de mandat : 2024-03-24	Fin de mandat : 2025-05-23	Administrateur
--	----------------------------	----------------

PERROUTY Pierre-Arnaud

Rue du Boulet 22 1000 Bruxelles BELGIQUE Début de mandat : 2021-03-24	Fin de mandat : 2025-05-23	Administrateur
--	----------------------------	----------------

KHAIRY Rabab

Avenue Molière 83 13 1190 Forest BELGIQUE Début de mandat : 2021-03-24	Fin de mandat : 2025-05-23	Secrétaire
---	----------------------------	------------

DETEMMERMAN Simon

Av. FD Roosevelt 50 1050 Ixelles BELGIQUE Début de mandat : 2021-12-22	Fin de mandat : 2025-05-23	Administrateur
---	----------------------------	----------------

DE VUYST Tony

Place de l'Amitié 6 1160 Auderghem BELGIQUE Début de mandat : 2021-03-24	Fin de mandat : 2025-05-23	Administrateur
---	----------------------------	----------------

DGST & Partners (B00288)

0458736952 Avenue e. van Becelaere 28A 71 1170 Watermael-Boitsfort BELGIQUE Début de mandat : 2024-06-19	Fin de mandat : 2027-06-30	Commissaire
--	----------------------------	-------------

Représenté directement ou indirectement par :
SOHET Pierre (A01658)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20	<u>72.718</u>	<u>146.437</u>
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>8.047.375</u>	<u>6.035.928</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	0	0
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	8.046.459	6.035.012
Terrains et constructions		22	65.397	87.216
Installations, machines et outillage		23	682.828	801.086
Mobilier et matériel roulant		24	251.490	15.472
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	16.402	24.383
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	7.030.342	5.106.855
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	917	917
Entités liées	6.14	280/1		
Participations dans les sociétés liées		280		
Créances		281		
Sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation	6.14	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	917	917
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	917	917

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>8.358.351</u>	<u>8.005.860</u>
Créances à plus d'un an		29	490.027	490.017
Créances commerciales		290	10.854	10.844
Autres créances		291	479.173	479.173
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	3.438.232	5.240.314
Créances commerciales		40	835.846	633.932
Autres créances		41	2.602.387	4.606.382
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53		
Valeurs disponibles		54/58	4.276.493	2.163.450
Comptes de régularisation	6.6	490/1	153.599	112.079
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	16.478.445	14.188.225

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	<u>10.910.613</u>	<u>11.069.605</u>
Fonds de l'association ou de la fondation	6.7	10		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés et autres réserves	6.7	13	2.175.500	2.175.500
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	58.990	87.028
Subsides en capital		15	8.676.123	8.807.076
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>768.690</u>	<u>629.592</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	768.690	629.592
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162	10.000	10.000
Obligations environnementales		163	758.690	619.592
Autres risques et charges	6.7	164/5		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise	6.7	167		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>4.799.143</u>	<u>2.489.028</u>
Dettes à plus d'un an	6.8	17	0	17.108
Dettes financières		170/4	0	17.108
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	0	17.108
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	4.554.039	2.246.970
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	6.8	42	34.206	221.548
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	2.590.211	501.156
Fournisseurs		440/4	2.590.211	501.156
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.8	45	720.288	691.216
Impôts		450/3	76.473	65.005
Rémunérations et charges sociales		454/9	643.815	626.211
Autres dettes		48	1.209.334	833.050
Comptes de régularisation	6.8	492/3	245.103	224.950
TOTAL DU PASSIF		10/49	16.478.445	14.188.225

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	9.711.078	8.957.835
Chiffre d'affaires	6.9	70	1.875.095	1.937.306
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71		
Production immobilisée		72		
Cotisations, dons, legs et subsides	6.9	73	7.339.200	6.876.980
Autres produits d'exploitation		74	53.947	61.136
Produits d'exploitation non récurrents	6.11	76A	442.835	82.413
Coût des ventes et des prestations		60/66A	9.667.289	8.943.607
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609		
Services et biens divers		61	3.764.820	3.324.816
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.9 62	5.220.001	5.183.038
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	489.959	556.325
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.9 631/4	2.099	
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.9 635/9	139.098	42.527
Autres charges d'exploitation	6.9	640/8	47.962	57.056
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		-220.155
Charges d'exploitation non récurrentes	6.11	66A	3.350	
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	43.789	14.228

N°	0429488680	C-ASBL 4
----	------------	----------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	29.394	11.844
Produits financiers récurrents		75	29.394	11.844
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	29.378	11.613
Autres produits financiers	6.10	752/9	16	231
Produits financiers non récurrents	6.11	76B		
Charges financières		65/66B	94.406	8.283
Charges financières récurrentes	6.10	65	3.225	6.121
Charges des dettes		650	2.596	5.311
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	629	810
Charges financières non récurrentes	6.11	66B	91.180	2.163
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	-21.223	17.789
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.12	6.816	5.812
Impôts		670/3	6.816	5.812
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	-28.038	11.977
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-28.038	11.977

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	58.990	87.029
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	-28.038	11.977
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	87.028	75.052
Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves	791		
Affectation aux fonds affectés et autres réserves	691		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	58.990	87.028

ANNEXE

ETAT DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20P	XXXXXXXXXX	146.437
Mutations de l'exercice			
Nouveaux frais engagés	8002		
Amortissements	8003	73.718	
Autres	(+) / (-) 8004		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(20)	72.718	
Dont			
Frais de constitution, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2		
Frais de restructuration	204		

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Acquisitions, y compris la production immobilisée
- Cessions et désaffectations
- Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actés
- Repris
- Acquis de tiers
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations
- Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXX	100.861
8022		
8032		
(+)/(-) 8042		
8052	100.861	
8122P	XXXXXXXXXX	100.861
8072		
8082		
8092		
8102		
(+)/(-) 8112		
8122	100.861	
211	0	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXX	720.023
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161		
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	720.023	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	XXXXXXXXXX	632.807
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	21.819	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	654.626	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	<u>65.397</u>	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	22/91		

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Acquisitions, y compris la production immobilisée
- Cessions et désaffectations
- Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actés
- Repris
- Acquis de tiers
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations
- Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

DONT

- Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

Codes	Exercice	Exercice précédent
8192P	XXXXXXXXXX	6.073.323
8162	256.569	
8172	11.087	
(+)/(-) 8182		
8192	6.318.805	
8252P	XXXXXXXXXX	
8212		
8222		
8232		
(+)/(-) 8242		
8252		
8322P	XXXXXXXXXX	5.272.237
8272	374.828	
8282		
8292		
8302	11.087	
(+)/(-) 8312	0	
8322	5.635.977	
(23)	<u>682.828</u>	
231	682.828	

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Acquisitions, y compris la production immobilisée
- Cessions et désaffectations
- Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actés
- Repris
- Acquis de tiers
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations
- Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

DONT

- Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	XXXXXXXXXX	570.032
8163	243.960	
8173	325.584	
(+)/(-) 8183		
8193	488.408	
8253P	XXXXXXXXXX	
8213		
8223		
8233		
(+)/(-) 8243		
8253		
8323P	XXXXXXXXXX	554.561
8273	8.041	
8283		
8293		
8303	325.684	
(+)/(-) 8313		
8323	236.918	
(24)	251.490	
241	251.190	

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Acquisitions, y compris la production immobilisée
- Cessions et désaffectations
- Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actés
- Repris
- Acquis de tiers
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations
- Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

DONT

- Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	XXXXXXXXXX	579.615
8165	3.571	
8175	0	
(+)/(-) 8185		
8195	583.186	
8255P	XXXXXXXXXX	
8215		
8225		
8235		
(+)/(-) 8245		
8255		
8325P	XXXXXXXXXX	566.784
8275		
8285		
8295		
8305	0	
(+)/(-) 8315	0	
8325	566.784	
(26)	16.402	
261	16.402	

IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Acquisitions, y compris la production immobilisée
- Cessions et désaffectations
- Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actés
- Repris
- Acquis de tiers
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations
- Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	XXXXXXXXXX	5.106.855
8166	1.923.488	
8176		
(+)/(-) 8186		
8196	7.030.342	
8256P	XXXXXXXXXX	
8216		
8226		
8236		
(+)/(-) 8246		
8256		
8326P	XXXXXXXXXX	
8276		
8286		
8296		
8306		
(+)/(-) 8316		
8326		
(27)	7.030.342	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

		Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES SOCIÉTÉS - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8393P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8363		
Cessions et retraits		8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8393		
Plus-values au terme de l'exercice		8453P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8413		
Acquises de tiers		8423		
Annulées		8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice		8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8523P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8473		
Reprises		8483		
Acquises de tiers		8493		
Annulées à la suite de cessions et désaffectations		8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8553P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(284)		
AUTRES SOCIÉTÉS - CRÉANCES				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		285/8P	XXXXXXXXXX	917
Mutations de l'exercice				
Additions		8583		
Remboursements		8593		
Réductions de valeur actées		8603		
Réductions de valeur reprises		8613		
Différences de change	(+)/(-)	8623		
Autres	(+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(285/8)	917	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE		8653		

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

- Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé
- Actions et parts - Montant non appelé
- Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

- Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

- Avec une durée résiduelle ou de préavis
 - d'un mois au plus
 - de plus d'un mois à un an au plus
 - de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

- 490 : Abonnements, licences et contrat de support sur plusieurs exercices
- 491 : Autres produits d'exploitation

Exercice
152.462
1.137

ETAT DES FONDS, FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS

FONDS

Patrimoine de départ
Moyens permanents

Exercice	Exercice précédent
2.175.500	2.175.500

Modifications au cours de l'exercice

Montants

FONDS AFFECTÉS

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés (rubrique 13 du passif)

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 164/5 du passif ("Provisions pour autres risques et charges") si celle-ci représente un montant important

Départ de personnel
Déménagement vers nouveau bâtiment
Réparation dégâts véhicules fin de leasing

Exercice
552.139
206.551
10.000

Ventilation de la rubrique 167 du passif ("Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise") si celle-ci représente un montant important

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières	8801	34.206
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	34.206
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	34.206

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

- Dettes financières
 - Emprunts subordonnés
 - Emprunts obligataires non subordonnés
 - Dettes de location-financement et assimilées
 - Etablissements de crédit
 - Autres emprunts
- Dettes commerciales
 - Fournisseurs
 - Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes salariales et sociales
- Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

- Dettes financières
 - Emprunts subordonnés
 - Emprunts obligataires non subordonnés
 - Dettes de location-financement et assimilées
 - Etablissements de crédit
 - Autres emprunts
- Dettes commerciales
 - Fournisseurs
 - Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes fiscales, salariales et sociales
 - Impôts
 - Rémunérations et charges sociales
- Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

Codes	Exercice
8921	34.206
8931	
8941	
8951	
8961	34.206
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	34.206
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)

- Dettes fiscales échues
- Dettes fiscales non échues
- Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

- Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
- Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	76.473
450	
9076	117.082
9077	526.733

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice
204.654
40.400

- 492 : Charges locatives, droits auteurs et taxes non-reçu et relatifs aux exercices 2024 et ant.
- 493 : Produits commerciaux à reporter sur 2025

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Cotisations, dons, legs et subsides

Cotisations

Dons

Legs

Subsides

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
730		
731		
732		
733	7.339.200	6.878.980
9086	56	55
9087	51,7	52,7
9088	76.249	78.437
620	3.579.160	3.559.302
621	1.155.657	1.167.366
622	295.948	280.541
623	174.837	153.028
624	14.400	22.800

Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises)

Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours

Actées

Reprises

Sur créances commerciales

Actées

Reprises

Provisions pour risques et charges

Constitutions

Utilisations et reprises

Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation

Autres

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation

Nombre total à la date de clôture

Nombre moyen calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'association ou la fondation

(+)/(-)

Codes	Exercice	Exercice précédent
635		
9110		
9111		
9112	2.099	
9113		
9115	564.098	78.370
9116	425.000	35.843
640	35.888	45.520
641/8	12.074	11.537
9096	0	0
9097	0,7	1
9098	1.347	908
617	30.329	19.097

RÉSULTATS FINANCIERS

PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS

Autres produits financiers

Ventilation des autres produits financiers
Intérêts sur comptes épargnes et placements à termes

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES

Amortissement des frais d'émission d'emprunts

Intérêts portés à l'actif

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées
Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations
Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Gestion des comptes et frais sur produits bancaires
Frais de change et d'arrondi

Codes	Exercice	Exercice précédent
	29.378	11.613
6501	0	0
6502	0	0
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
	2.596	5.311
	629	407

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

PRODUITS NON RÉCURRENTS

Produits d'exploitation non récurrents

Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles

Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents

Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles

Autres produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières

Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents

Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières

Autres produits financiers non récurrents

CHARGES NON RÉCURRENTES

Charges d'exploitation non récurrentes

Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles

Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)

Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles

Autres charges d'exploitation non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration

Charges financières non récurrentes

Réductions de valeur sur immobilisations financières

Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)

Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières

Autres charges financières non récurrentes

Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration

Codes	Exercice	Exercice précédent
76	<u>442.835</u>	<u>82.413</u>
(76A)	442.835	82.413
760		
7620		
7630	1.655	3.000
764/8	441.180	79.413
(76B)		
761		
7621		
7631		
769		
66	<u>94.530</u>	<u>2.163</u>
(66A)	3.350	
660		
(+)/(-) 6620		
6630	3.350	0
664/7		
(-) 6690		
(66B)	91.180	2.163
661		
(+)/(-) 6621		
6631		
668	91.180	2.163
(-) 6691		

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

- Impôts et précomptes dus ou versés
- Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
- Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

- Suppléments d'impôts dus ou versés
- Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	6.816
9135	6.816
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

- Latences actives
 - Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
 - Autres latences actives
- Latences passives
 - Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

- A l'association ou à la fondation (déductibles)
- Par l'association ou la fondation

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

- Précompte professionnel
- Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	803.820	698.954
9146	486.789	460.857
9147	926.429	961.587
9148	14.566	3.484

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

- Aux administrateurs
- Aux anciens administrateurs

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par le(s) commissaire(s)

- Autres missions d'attestation
- Missions de conseils fiscaux
- Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

- Autres missions d'attestation
- Missions de conseils fiscaux
- Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	15.032
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation: 32902

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice		Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs					
	Temps plein	1001	40,5	27,3	13,2
	Temps partiel	1002	15,8	5,8	10
	Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	51,7	31,4	20,3
Nombre d'heures effectivement prestées					
	Temps plein	1011	60.136	42.799	17.337
	Temps partiel	1012	16.113	6.782	9.331
	Total	1013	76.249	49.580	26.669
Frais de personnel					
	Temps plein	1021	4.198.863	2.926.450	1.272.414
	Temps partiel	1022	1.021.137	432.092	589.045
	Total	1023	5.220.001	3.358.542	1.861.459
Montant des avantages accordés en sus du salaire		1033	69.619	45.353	24.266

Au cours de l'exercice précédent		Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP		1003	52,8	31,9	20,9
Nombre d'heures effectivement prestées		1013	78.437	49.534	28.903
Frais de personnel		1023	5.183.038	3.146.559	2.036.479
Montant des avantages accordés en sus du salaire		1033	69.550	44.404	25.146

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	42	14	52,2
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	37	13	46,4
Contrat à durée déterminée	111	5		5
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112		1	0,8
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	28	4	31
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	12	2	13,6
de niveau supérieur non universitaire	1202	7	2	8,4
de niveau universitaire	1203	9		9
Femmes	121	14	10	21,2
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	8	2	9,6
de niveau supérieur non universitaire	1212	1	6	5,2
de niveau universitaire	1213	5	2	6,4
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	40	14	50,2
Ouvriers	132			
Autres	133	2		2

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ASSOCIATION OU DE LA FONDATION

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation
Nombre moyen de personnes occupées	150	0,7	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	1.347	
Frais pour l'association ou la fondation	152	30.329	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	5	1	5,4
210	1		1
211	4		4
212			
213		1	0,4

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'association ou de la fondation comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	3	2	4,2
310	2		2
311	1		1
312			
313		2	1,2
340	1		1
341			
342	1		1
343	1	2	2,2
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association ou la fondation
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association ou la fondation

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association ou la fondation

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	26	5811	19
5802	402	5812	411
5803	28.979	5813	25.386
58031	20.586	58131	20.739
58032	8.394	58132	4.647
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841	1	5851	2
5842	848	5852	750
5843	4.622	5853	4.048

RÈGLES D'ÉVALUATION



RÈGLES D'ÉVALUATION – 30/04/2025

1. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions de l'arrêté royal relatif aux comptes annuels des entreprises.

2. Règles particulières

ACTIF

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles (logiciels) sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition, y compris les frais accessoires, et amortis linéairement en 3 et 5 ans.

Les charges de restructuration sont portées à l'actif au bilan et amortis linéairement en 3 années, dès le premier janvier de leur survenance.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition et amortis linéairement comme indiqués ci-dessous :

- Installations, machines et outillage : linéaire de 20 % à 33 %
- Mobilier et matériel roulant :
 - o mobilier : linéaire 20 %
 - o matériel informatique : linéaire 25 % - 33 %
 - o matériel roulant :
 - * utilitaire : linéaire 25 % (50 % occasion)
 - * mixte (voiture) : linéaire 20 % (50 % occasion)
 - * véhicule électrique et ses aménagements : linéaire 12,5% (8 années)
- Autres immobilisations corporelles :
 - o aménagements : linéaire 10 %

Les immobilisations en cours ne sont pas amorties. Elles sont portées sous le poste concerné dès leur mise en fonction et amorties linéairement suivant les taux indiqués ci-dessus.

A partir de l'année 2018, tout matériel susceptible d'être mis en immobilisations et dont le montant est inférieur à 1.000 EUR pièce sera directement porté en charge.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles sont portées à l'actif à leur valeur d'acquisition, réduction faite des montants restant éventuellement à libérer. Les cautions sont portées à l'actif à leurs valeurs nominales. Les immobilisations financières sont (r)évaluées au moment de la clôture, les éventuelles réductions de valeur sont alors actées.

STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION

Pas d'application

CREANCES ET AUTRES CREANCES

Les créances commerciales ainsi que les autres créances sont comptabilisées à leurs valeurs nominales et sont réparties en long terme ou court terme selon leur caractère permanent et période d'exigibilité.

Les créances exigibles à court terme font l'objet de réductions de valeur prudentes sur base du solde à la clôture de l'exercice social.



Ces réductions de valeur forfaitaires sont calculées sur les créances restantes ouvertes deux mois après la clôture de l'exercice et varie en fonction de leur ancienneté

- 50 % pour les créances de l'exercice social précédent
- et 100 % pour les autres
- En plus de ces réductions forfaitaires, une réduction de valeur complémentaire est actée pour les clients présentant un risque plus important après analyse.

PLACEMENT DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Ces valeurs sont reprises au bilan à leur valeur nominale.

Les placements de trésorerie peuvent faire l'objet de réductions de valeur si leur valeur au moment de la clôture s'est dégradée de plus de 3% par rapport à leur valeur nominale.

COMPTES DE REGULARISATION

Les comptes de régularisation feront l'objet d'une évaluation correcte et rigoureuse.

Les charges payées au cours de l'exercice mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont évaluées au montant qui doit être considéré comme une charge pour l'exercice ultérieur.

Les revenus ou fractions de revenus significatifs dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou plusieurs exercices suivants, mais qui sont à rattacher à l'exercice en cours sont évalués au montant de la quote-part afférente à l'exercice en cause.

PASSIF

AFFECTATION RESULTATS et PRELEVEMENT DES FONDS AFFECTES.

Le résultat de l'exercice est reporté à l'année suivante. L'asbl pourra créer un fonds affecté sur base des bénéfices courants correspondant à une situation ou à un projet spécifique futur d'une valeur d'au moins 150.000 €. Celui-ci fera l'objet d'une identification claire et distincte dans la comptabilité. Le prélèvement à ce fonds affecté sera validé par le Conseil d'administration lors de l'arrêt des comptes.

SUBSIDES EN CAPITAL

Les subsides sur investissements sont portés au passif du bilan à leur valeur nominale. Un prélèvement est effectué annuellement et porté au compte de résultats au même rythme que les amortissements pratiqués sur les biens subsidiés.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges constituées correspondent à des charges prévisibles à la clôture de l'exercice, nettement précisées quant à leur nature. Leurs montants sont évalués compte tenu des éléments connus à la clôture de l'exercice. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

DETTES A PLUS D'UN AN et DETTES A UN AN AU PLUS

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

La provision pour pécules de vacances est estimée sur base du brut du personnel employé (18,20 %).

COMPTES DE REGULARISATION

Les charges ou fractions de charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur, sont évaluées au montant afférent à l'exercice en cause.

Les revenus perçus au cours de l'exercice mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur, sont également évalués au montant qui doit être considéré comme un produit pour l'exercice ultérieur.

Les avances reçues des pouvoirs subsidiant sont imputées en compte de régularisation passif dans le poste de produits à reporter, et portés au compte de résultats selon leurs réalisations effectives de l'exercice.

Dans le cas où il n'y a pas de perception d'avance, les produits à recevoir sont enregistrés en produits acquis ou en autre créance s'il ne s'agit pas d'un prorata.

3. Autres mentions :

- 1) **Subside de fonctionnement et trésorerie** : nous renvoyons au rapport de gestion au point A.4 et au point C paragraphes 4 et 6 :
- 2) **Financement des coûts et surcoûts liés au bâtiment FRAME** : nous renvoyons au rapport de gestion au point A.4 et au point C paragraphes 1 à 3 et paragraphe 5 ;

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS
--

RAPPORT DE GESTION



Rapport de gestion en application de l'article 3:48 du Code des Sociétés et des Associations

L'organe d'administration fait rapport sur la gestion de l'association pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024.

A. Exposé fidèle sur l'évolution et les résultats des activités et sur la situation de l'association

Les commentaires suivants de l'organe d'administration sur les comptes annuels ont pour objectif de communiquer une image fidèle de la situation de l'association et de ses affaires.

L'organe d'administration a arrêté les comptes annuels avec un total bilantaire de 16.478.445 € contre 14.188.225 € fin 2023 et un résultat qui se solde par une perte de 28.038 € contre un bénéfice de 11.977 € fin 2023.

On relève :

1. Au bilan :

ACTIF :

Le total de l'actif s'élève à 16.478.445,32 € par rapport à 14.188.224,70€ l'année précédente, en augmentation substantielle de 2.290.220,62 €, soit +16,1 %.

L'asbl a immobilisé, sous la rubrique des frais d'établissement, en 2023 les charges de licenciement d'un employé au titre de frais de restructuration, son départ générant des économies sur le long terme vu la suppression de la fonction et l'investissement dans une fonction juridique au sein de l'organigramme de la société. Après une seconde année d'amortissement, il reste une valeur nette de 72.718,46 €, montant qui sera amorti durant l'année 2025.

Les immobilisations corporelles augmentent de façon importante avec l'évolution de la construction du bâtiment Frame. Globalement, les immobilisations corporelles passent de 6.035.928,23 € à 8.046.458,76 € au 31 décembre 2024. Le poste à l'actif du bilan des immobilisations en cours atteint à présent 7.030.342,36 €, soit 1.923.487,82 € de plus que 2023. La valeur nette des installations, machines et outillages poursuit sa diminution au fur et à mesure des amortissements, les investissements ayant été plus faibles ces dernières années, ils diminuent ainsi d'environ 11% passant de 801.086,36 € à 682.827,56 €. C'est une valeur historiquement faible pour l'asbl, mais en ligne avec la stratégie de redéploiement dans le nouveau bâtiment, où un renouveau technologique aura lieu. L'asbl a remplacé sa flotte de véhicules de reportage, cinq nouveaux véhicules sont arrivés en novembre et décembre 2024. BX1 a acheté ces véhicules et les a inscrits à l'actif du bilan, en lieu et place de leasing opérationnel pour la précédente flotte.

Au titre de créances à plus d'un an, il subsiste le solde d'un subside en capital de la cocof pour la construction du bâtiment Frame. Ce subside sera libéré au moment du déménagement de l'activité du site actuel vers le site Frame, ce qui devrait se passer au cours du premier trimestre 2026.

Les créances commerciales à court terme passent de 633.932,46 € à 485.845,56 €, auxquelles il faut ajouter des factures à établir pour environ 350.000 €.



Quant aux autres créances, elles diminuent fortement de 4.606.381,72 € à 2.602.386,91 €. Cette diminution est en lien d'une part avec la liquidation de la créance envers le FEDER pour la construction du Frame, dernière tranche versée en décembre 2024 à hauteur de 2.462.485,05 €, et d'autre part avec le solde dudit subside à hauteur de 91.180,29 € qui n'a pas pu être justifié dans le délai. Celui-ci est considéré comme perdu et a été pris en charge sur l'exercice 2024 à due concurrence.

PASSIF :

Le total du passif s'élève à 16.478.445,32 € par rapport à 14.188.224,70€ l'année précédente, en augmentation de 2.290.220,62 €, soit +16,1 %.

Le fonds social de l'association est en légère diminution par rapport au 31 décembre 2023. Il atteint désormais 10.910.612,70 €, soit 158.991,81 € de moins que l'année précédente. Les principales raisons de cette baisse réside :

1. dans la perte du solde du subside en capital du Feder à hauteur de 91.180,29 €, conséquence du rejet par l'administration de certains postes de coûts rendus inéligibles ;
2. dans le prélèvement de l'exercice des subsides d'investissement (subside triennal visant à financer des équipements de la chaîne, accordé par le CFWB) à hauteur de 39.773,16 € ;
3. et dans la perte de l'exercice 2024 de 28.038,36 € imputée en résultats reportés.

BX1 continue d'effectuer un relevé prudent des risques et charges auxquelles elle devrait faire face aux cours des années prochaines. Ainsi une provision importante de 552.139 € a été constituée en vue de couvrir les engagements pour le départ de personnel. Une partie de la provision subsistante, à hauteur de 425.000 € pour la couverture des élections de juin et octobre 2024, a été complètement extournée. Elle sera reconstituée à partir de 2025 en vue de la couverture des prochaines élections.

Les dettes financières échéant à court terme s'élèvent fin 2024 à 34.206,23 €. Celles-ci se soldent complètement en février 2025. L'entreprise n'a plus de dettes à long terme au 31/12/2024.

Enfin, quant aux autres dettes exigibles à court terme, elles augmentent de façon importante, essentiellement par l'enregistrement des travaux liés au bâtiment Frame auprès du Maître d'œuvre pour 2.236.886 €. La demande de paiement a été reçue en février 2025 et enregistrée en autres dettes au 31 décembre 2024. On relève également une autre dette d'investissement lié au renouvellement du parc de véhicule à concurrence de 139.958,83 €. Les autres dettes commerciales auprès des fournisseurs, liés au fonctionnement de l'asbl, augmentent de 88.493,56 soit 17,7%, mais ne suscitent aucune inquiétude. Les dettes sociales et salariales augmentent légèrement de 691.215,79 € à 720.287,72 €, et sont sous contrôle.

2. Au compte de résultats :

Les recettes s'élèvent à 9.711.077,79 € contre 8.957.835,16 € l'année précédente, soit une augmentation de 8,4 %. Le chiffre d'affaires réalisé par BX1 s'est contracté de 3,2% passant de 1.937.305 € à 1.875.095 €. Cette différence de 62.210 € n'est pas considérée comme une perte car elle doit être mise en corollaire avec des coûts de production des produits commerciaux également plus faibles et n'entrant pas dans la base facturable.



Les subsides sont en augmentation de 6,7 %, soit 462.220,35 € de plus et atteignent désormais 7.339.200,35 € selon l'application des conventions en cours.

Les autres produits d'exploitation passent de 61.135,89 € à 53.947,20 €.

Les produits d'exploitation non récurrents, à hauteur de 442.835 €, résultent du règlement d'un litige à hauteur de 350.000 € d'une part et d'autre part de la régularisation du subside FEDER d'investissement perdu à hauteur de 91.180 € que l'on relève en produit non-récurrent et en charge non-récurrente pour le même montant.

Quant aux charges 2024 :

- les biens et services divers sont en revanche en forte augmentation de près de 400.000 €, soit environ 13,2%, conséquence du recours à des sociétés tierces amenant un renfort de capacité ou de spécialités ;
- les charges du personnel passent de 5.183.037,99 € à 5.220.000,64, soit une légère augmentation de 0,7% ;
- Enfin, les charges d'amortissement sur notre matériel et les frais de restructuration s'élèvent à 489.958 €, en diminution de 12% par rapport à 2023.

Le résultat d'exploitation 2024 s'élève ainsi à + 43.789,21 € contre + 14.227,94 € l'année précédente (2023).

L'année 2024 a offert la possibilité d'enregistrer des revenus financiers à hauteur de 29.393,70 € contre 11.844,19 € pour l'année 2023. Les charges financières diminuent fortement vu la fin de nos emprunts bancaires, passant de 8.283,23€ en 2023 à 3.225,23 € en 2024. Les résultats financiers sont donc largement bénéficiaires.

Enfin, et pour rappel, nous relevons la charge non-récurrente de 91.180,29 € corollaire au produit non-récurrent commenté ci-avant, résultat de la perte du solde du subside Feder non-dépensé au 31 décembre 2023, et impossible à justifier au cours de l'année 2024 selon les procédures.

Le résultat de l'exercice s'élève par conséquent à une perte de 28.038,36 € contre un profit de 11.976,84 € en 2023.

Le Conseil d'Administration propose l'affectation suivante :

Affectation du résultat	Exercice 2024
Perte de l'exercice	- 28.038,36
Bénéfice de l'exercice précédent	87.028,34
Bénéfice à affecter	58.989,98
Fonds affectés	-
Bénéfice à reporter	58.989,98

3. Divers

Sans objet.



4. Principaux risques et incertitudes auxquels l'association est confrontée :

Le Conseil d'administration a fait une revue des risques majeurs auxquels l'association pourrait être confrontée. Les principaux risques financiers et économiques liés à l'activité de BX1 ont ainsi été évalués et décrits quant aux subsides plus amplement sous le point C repris ci-dessous.

On relève :

- l'absence de la mise en place d'une solution de financement pour les surcoûts du bâtiment Frame à hauteur de 3,2 Mios €, actuellement en cours de négociation ;
- les provisions liées au départ de personnel à hauteur de 550 k€, le surcoût qui résultera pour le remplacement du personnel et le décaissement qui suivra ;
- le subside de la CFWB 2025 non indexé et réduit au montant de 2024 ;
- et le subside COCOF 2025 pour lequel actuellement aucune information officielle n'est parvenue mais pour lequel les inquiétudes sont réelles quant à un gel voire une baisse par rapport à 2024.

Ces derniers évènements mettront la trésorerie de l'asbl sous pression sans toutefois menacer la continuité financière de BX1. La révision budgétaire n°1 de 2025-2026 prendra en compte tous les risques financiers liés.

Les risques juridiques et réglementaires, technologiques et environnementaux ont également été examinés sans que ces derniers ne soient significatifs ou menaçant pour la continuité des activités de l'Association.

B. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Sans objet

C. Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de l'association

La Société d'Aménagement Urbain, maître d'œuvre du *Frame* au futur Médiapark a attribué le marché d'entreprise au cours du premier trimestre 2021, et le chantier a normalement commencé en juillet 2021. Aux conséquences de la pandémie se sont ajoutés les impacts de la guerre russo-ukrainienne, puis le chantier a été mis à l'arrêt pendant environ 8 mois en vue de résoudre un problème technique majeur. Le délai de livraison du bâtiment initialement prévu en septembre 2023 a été plusieurs fois repoussé, la réception provisoire est à présent annoncée en juin 2025. Les aménagements prendront plusieurs mois, et la mise en production devrait débiter au premier trimestre 2026.

Il s'agit d'un projet qui reçoit le soutien des fonds Feder et toutes les démarches ont été accomplies pour le 31 décembre 2023. Le maître d'œuvre nous a également annoncé des suppléments importants. Le montant définitif n'est pas encore connu et fait encore l'objet de discussions. Les montants en présence s'élèvent à environ 3,1M€.

Quant au financement à proprement parlé, plusieurs plans de trésorerie sont à l'étude, et des demandes ont été adressées à la Région, à la COCOF, au maître d'œuvre ainsi qu'à plusieurs banques. L'absence d'une solution connue à ce jour amène dès lors une incertitude sur le développement des activités de BX1. Il est possible que

notre entreprise doive recourir à des possibles financements privés alors qu'à l'origine le financement du bâtiment était bouclé et que ceux-ci étaient gardés pour d'autres projets. Si ce scénario venait à se vérifier, et si une solution au financement n'est pas trouvée, il y aurait donc des impacts non-négligeables sur le développement à moyen-terme de BX1.

Par ailleurs, BX1 a été informé au cours du premier trimestre 2025, du gel pendant 5 années du subside de fonctionnement accordé par la Fédération Wallonie Bruxelles. Le montant reçu par BX1 devrait donc rester le même pour les années 2025 à 2029. De plus, à ce jour, l'asbl n'a pas encore été notifié par la COCOF de la totalité de son subside de fonctionnement pour l'année 2025. Ceci crée une réelle inquiétude quant au bon fonctionnement de l'asbl. L'absence d'un nouvel exécutif tant pour la Région Bruxelloise que pour la COCOF crée une situation inédite.

D'autant qu'alors qu'un tiers de l'année 2025 est à présent engagé, nous ne sommes pas en mesure de savoir si le contrat de gestion va être appliqué comme prévu, et si notre subside va être soit accordé comme précisé, soit gelé soit diminué.

Dans cette situation, il est à noter que BX1 compte également sur le versement par la COCOF du solde du subside pour la construction du bâtiment tel que mentionné dans la convention conclue en 2017, et à hauteur de 479 k€. La convention liant BX1 et la COCOF prévoit que le solde de la subvention soit versé moyennant la production de réception provisoire acceptée sans remarques majeures par BX1 du chantier du bâtiment Frame. La réception provisoire s'annonce au cours du dernier trimestre 2025 ou premier trimestre 2026. Cet apport est essentiel pour le financement du projet, et ce malgré qu'à l'heure actuelle la COCOF plafonne ses dépenses au niveau des années 2023 et 2024.

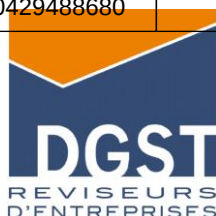
Il résulte que les différentes hypothèses sus-mentionnées ont été inscrites dans un plan de trésorerie à 24 mois actualisé à ce jour. Ce plan de trésorerie pose des conditions strictes sur la continuité de l'entreprise. Un plan d'actions sur le fonctionnement de l'asbl ainsi que sur le financement des investissements en cours est en construction, et est suspendu aux décisions importantes de nos pouvoirs subsidiaires. La continuité est toutefois garantie pour les 12 prochains mois.

Fait à Bruxelles, le 16 avril 2025.

Pour l'organe d'administration,

Maroun Labaki
Président

RAPPORT DES COMMISSAIRES



DGST & Partners

Réviseurs d'entreprises

Bureaux principaux à Bruxelles, Namur et Verviers
Avenue E. Van Becelaere 28A/71 - 1170 Bruxelles
Courriel : wb2@dgst.be - Tél. 02.374.91.01 - Fax 02.374.92.96
Internet: www.dgst.be – RPM BRUXELLES/TVA: BE 0458 736 952

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION BX1 SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

RUE GABRIELLE PETIT 32-34 À 1080 BRUXELLES
RPM BRUXELLES - BE 0429.488.680

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'association BX1, nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés le 19 juin 2024 en tant que commissaire par l'organe d'administration mandatée par l'assemblée générale des membres du 17 avril mars 2024. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2026. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'association durant 17 exercices consécutifs. L'actuel représentant du cabinet exerce depuis 7 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'association, comprenant le bilan au 31 décembre 2024 ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à **16.478.445 EUR** et dont le compte de résultats se solde par un résultat négatif de l'exercice de **-28.038 EUR**.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Paragraphe d'observation – Financement projet FRAME

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe C-ASBL 6.18, au point 3 « Autres mentions », des comptes annuels, laquelle renvoie au rapport de gestion mentionnant les principaux risques financiers et économiques liés à l'activités de BX1.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de l'association ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de l'association. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique.

En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs,



définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'association à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du Code des sociétés et des associations, et des statuts de l'association.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect

de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:48 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de l'association au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Fait à Namur, le 13/05/2025

La SRL « DGST & Partners - Réviseurs d'entreprises »,
Commissaire, Représentée par

Pierre SOHET
Réviseur d'entreprises